



Hill and Griffith Company
Fiche signalétique

Peut être utilisé pour respecter les normes « OSHA's Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200 ». Les normes standard doivent être consultées pour les conditions spécifiques.

NA = Non applicable

ND = Non déterminé

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit (s) : GRIFCOTE ® CC-150-VOC

Fabricant :	The Hill & Griffith Co.	POUR URGENCE :
Adresse :	1085, Summer Street	APPELEZ CHEMTREC : 1-800-424-9300
	Cincinnati, Ohio 45204	
Téléphone :	(513) 921-1075	Télocopieur : 513-921-9180

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LE PRODUIT

CATÉGORIE	COTE	LÉGENDE
Inflammabilité	1	1= Danger léger
Santé	1	1= Danger léger
Réactivité	0	0= Danger minimal
Protection	B	B= Lunettes et gants

- Ces cotes sont basées sur les règlements de l'Association nationale américaine de protection contre les incendies.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

INGRÉDIENTS DANGEREUX	CAS. NO.	SEUIL ACGIH VALEUR	%	OSHA PERMISSIBLE LIMITE D'EXPOSITION
Distillat de pétrole	64741-44-2	5 mg/m ³	90-98	5 mg/m ³

4. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Description physique :		Liquide clair à jaune pâle avec une odeur de pétrole.
Solubilité dans l'eau :	Nil	Degré d'écoulement(°F) : 10
Point d'ébullition (°F)	>500	Densité (eau=1) 0,83
Tension de vapeur (mmHg) :	ND	Vitesse d'évaporation : ND
Densité vapeur (Air=1) :	ND	Vitesse d'évaporation(Acétate butyle=1) ND
TPQ : NA		RQ : NA

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'étincelle (C.O.C). (°F) :	260 Minimum
Température d'auto inflammation (°F):	ND
Limites d'inflammabilité :	LEL : ND UEL : ND
Agents d'extinction :	L'utilisation de l'eau peut être inefficace, utiliser du gaz carbonique ou mousse classique pour éteindre le feu.
Risques d'incendie ou explosions :	Produit inflammable. Ne pas utiliser près des flammes ou d'une source de chaleur.
Instructions sur la lutte contre l'incendie :	Utiliser un masque à oxygène lors de la lutte contre l'incendie près de ce produit.

6. RÉACTIONS CHIMIQUES

Conditions d'inflammabilité :	Entreposé près d'une source de chaleur ou des flammes.
Matériaux incompatibles :	ND
Conditions à éviter :	Éviter d'entreposer près de la chaleur excessive, les flammes ou les arcs électriques
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes variés de carbone et d'hydrogène

7a) IDENTIFICATION DES RISQUES - Sommaire

Signes et symptômes de surexposition :	Une surexposition de la peau peut causer des irritations légères Includant rougeurs et démangeaisons.
Troubles médicaux aggravés par l'exposition :	Les personnes souffrant de troubles de santé préexistants seront plus sensibles aux effets de l'exposition.
Voies d'entrée :	L'exposition se produira par contact cutané et par inhalation.
Organes ciblés :	Yeux, poumons et la peau
Effet réel sur la santé :	Le contact prolongé pourrait causer des irritations légères de la peau qui sont réversibles.
Effet chronique sur la santé :	La surexposition pourrait causer de sévères dommages à la peau, aux yeux, aux poumons et muqueuses.
Cancérologie :	Ce produit n'est pas considéré comme cancérigène par le ACGIH, NTP, IARC, ou OSHA.
Notes au médecin :	Aucune

7b) IDENTIFICATION DES RISQUES – Premiers soins

Inhalation :	En cas d'inhalation, amener à l'air frais et demander des soins médicaux.
Contact avec la peau/Absorption :	Essuyer le produit qui est resté sur la peau. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon doux. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion :	Si ingestion, NE PAS provoquer le vomissement, consultez immédiatement un médecin.

8. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENTS, FUTES OU DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Procédures de nettoyage des déversements et fuites : Arrêter le déversement immédiatement. Écoper et nettoyer le mieux possible. On peut utiliser de l'eau pour nettoyer la partie souillée. Aviser les instances appropriées si nécessaire.

Élimination : Les huiles usées après l'application, la destruction, un avarie ou un déversement peuvent être définis comme des produits dangereux par le « RCRA (40 CFR part 261). Placer les huiles usées et les produits déversés dans des contenants fermés. Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

9. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Hygiène personnelle : Minimiser l'inhalation des vapeurs et poussières. Éviter le contact prolongé et répété avec la peau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés, les nettoyer avant de les porter à nouveau.
- Conditions de ventilation : Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables.
- Protection respiratoire : Utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré muni de cartouches combinées à filtre de particules et anti-vapeurs organiques homologué par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur et brouillard dépasse les limites d'exposition applicables et si l'utilisateur le juge nécessaire.
- Protection des yeux : Lorsqu'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de protection.
- Gants protecteurs : Utiliser des gants protecteurs résistant aux produits chimiques, si nécessaire, pour éviter le contact avec la peau.
- Équipement et autres vêtements : Tel que requis.
- Contrôles et méthodes de travail : Tenir les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés et lors de l'entreposage.
- Conditions spéciales pour l'entretien et la réparation de l'équipement contaminé : Fournir de la protection respiratoire adéquate ainsi que pour les yeux et la peau.

10. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Entreposage : Toujours séparer les produits pour l'entreposage par classe de produits dangereux.
- Manipulations d'entreposage : Ne pas transférer les produits dans des contenants non identifiés.
- Autre : Se soumettre aux règles fédérales, provinciales et municipales.

11. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Nom de l'expéditeur : Sur tous les contenants Composé : Huile de démoulage

Préparé le : 04-06-18

Précédente version :

Imprimé le : 04-06-18

Préparé par : Donald J. Nuss Jr. Titre : Directeur, gestion des lois gouvernementales

Au moment de la production de ce document, les informations sont fournies au meilleur de notre connaissance et de bonne foi en accord avec les lois fédérales et provinciales applicables en vigueur aux États-unis. Toutefois, aucune représentation ou garantie n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou les produits auxquels se rapportent les dits renseignements.